



Satisfaire à vos obligations de **DPC** facilement avec l'ODPCGO

DPC réalisés sous l'égide de l'ODPCGO (ODPC des Gynécologues et Obstétriciens) et financés par l'ANDPC

Indemnité pour les participants libéraux
(sous réserve de votre enveloppe ANDPC)

DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DE LA PATHOLOGIE HPV INDUITE EN CAS D'IMMUNODÉPRESSION

Optimiser le rythme de dépistage et la participation des femmes (conformément aux recommandations nationales en vigueur).

Rationaliser les examens diagnostiques devant un frottis anormal chez la femme immuno-déprimée (conformément aux recommandations nationales en vigueur et aux données actuelles de la science).

Poser les bonnes indications thérapeutiques en cas d'infection HPV en cas d'immunodépression.

Formation ouverte à plusieurs spécialités

Schiltigheim (CMCO) le 20 octobre 2017

Resp. : Pr. Jean-Jacques BALDAUF

CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE DES ÉVALUATIONS NON PRÉSENTIELLES OBLIGATOIRES

Format du programme : mixte (terminologie ANDPC 2017) - 4 étapes (dont 3 en ligne).

Evaluation préalable / session présentielle validante (cf. programme sur www.odpcgo.org) / Approfondissement en ligne / Evaluation finale.

Déroulement de la réunion

Dépistage et PEC de la pathologie HPV induite en cas d'immunodépression

1ère demi-journée : particularités liées à l'immuno-dépression

8h30 - 8h45 : Accueil des participants

8h45 - 9h30 : Plénière d'introduction - Présentation du séminaire : déroulement et objectifs

9h30 - 10h45 : Atelier 1 - Proposition ou non d'un frottis dans différentes situations cliniques et prise en charge des anomalies

11h15 - 12h00 : Plénière n°1 : Analyse des résultats et mise au point - Les défenses immunitaires pour les nuls ! - La vaccination est-elle possible ? - Utilité du frottis avant 25 ans ou après 65 ans ? - Place des autres signes d'appels ? - Le frottis tous les 3 ans est-il suffisant ? - Place du test HPV?

2ème demi-journée : particularités des lésions HPV induites

13h30 - 14h45 : Atelier 2 - Analyse de dossiers concernant différentes situations d'immuno-dépression

14h45-15h30 : Plénière n°2 : Analyse des résultats et mise au point - Prise en charge des résultats du frottis - Particularités de la colposcopie - Examen ORL et digestif

16h00 - 17h00 : Atelier 3 Analyse de 10 cas cliniques pour définir la prise en charge thérapeutique

17h00 - 17h30 : Plénière n°3 : Analyse des résultats et mise au point - Qui, quand et comment traiter ? - Risque pour le partenaire ? - Comment surveiller ?

17h30 - 18h00 : Synthèse du séminaire

Le programme de DPC commence par une analyse de votre pratique concernant la vaccination HPV chez la jeune fille immunodéprimée, les modalités du dépistage et la prise en charge des différentes anomalies HPV induites en cas d'immunodépression.

La partie cognitive est définie par un séminaire présentiel d'un jour faisant alterner des ateliers pratiques avec interactivité et des séances plénières. Les objectifs sont d'améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge des lésions HPV induites gynécologiques et extra-gynécologiques en cas d'immunodépression. Enfin une évaluation de l'évolution de vos pratiques sera réalisée après ce séminaire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La **formation est entièrement financée par l'ANDPC** pour les praticiens éligibles, à savoir :

- Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- Professionnels exerçant en centre de santé conventionné

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. **Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).**

Pour les tarifs des programmes de DPC, nous consulter ou télécharger la fiche signalétique sur www.odpcgo.org

Pour les médecins en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail.

Pour les formations financées par l'ANDPC, si vous résidez (adresse personnelle) à plus de 50 km du lieu de la formation (et uniquement pour les formations de 2 jours), **une nuitée d'hôtel pourra être prise en charge et réservée** dans la limite des chambres disponibles dans l'hôtel de la formation.

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge.**

Attention : votre inscription ne sera plus modifiable 30 jours avant le séminaire (les arrhes étant versés aux lieux d'accueil en fonction du nombre de participants et tous les frais relatifs à votre inscription étant engagés). **Toute annulation à moins de 30 jours de la réunion présentielle entraînera donc l'encaissement du chèque de caution quelle qu'en soit la raison.**

De même, si vous demandez la prise en charge d'une nuitée d'hôtel, l'annulation de cette nuitée à moins de 15 jours de la réunion entraînera l'encaissement du chèque de caution, même en cas de présence lors de la réunion.

Pour valider votre inscription

Participant éligible à la prise en charge ANDPC

- 1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC (depuis le 1er janvier 2013), rendez-vous sur www.mondpc.fr afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.
- 2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).
- 3) Joignez impérativement un chèque de caution de 300€ à l'ordre de l'ODPCGO qui sera détruit à l'issue de votre participation à l'intégralité du programme.
- 4) Suite à votre rattachement à la session de DPC, vous recevrez un mail automatique de l'ANDPC. Ce mail sollicitant la confirmation de votre inscription comporte un bouton «OUI» sur lequel vous devez IMPÉRATIVEMENT cliquer, à défaut de quoi votre inscription ne sera pas validée.

Dans tous les autres cas

- 1) Contactez le service des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.
- 2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).
- 3) Joignez impérativement soit un chèque du montant de la formation* qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation, soit une attestation de prise en charge de votre employeur ainsi qu'un chèque de caution de 300 € à l'ordre de l'ODPCGO qui sera détruit à l'issue de votre participation à l'intégralité du programme.
* Médecins : 400€
* Sages-femmes : 300€

Retournez les pièces à :



MATIERES GRISES
18 PLACE ROGUET - 31300 TOULOUSE

BULLETIN REPONSE

Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC

Nom : Prénom :
Spécialité médicale :
Adresse de correspondance :
.....
Codepostal : Ville :
N°ADELI : N°RPPS :
Téléphone fixe : Mobile :
Email : Date de naissance :
Contact affaires médicales (salariné) :

- Je suis :**
- Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**
 - Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %
(hors centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH**

Je souhaite m'inscrire au programme de DPC :

(Dans la limite de votre forfait ANDPC ou de la prise en charge par votre établissement : vérifiez votre solde)

Dépistage et PEC de la pathologie HPV induite en cas d'immunodépression

Schiltigheim (CMCO) le 20 octobre 2017

Format du programme : mixte (terminologie ANDPC 2017) - 4 étapes (dont 3 en ligne).
Evaluation préalable / session présentielle validante (cf. programme sur www.odpcgo.org) / approfondissement en ligne / évaluation finale.

Participants pris en charge par l'ANDPC : n'oubliez pas de joindre un chèque de caution de 300 € à l'ordre de l'ODPCGO. Vérifiez au dos que vous êtes bien éligible à la prise en charge d'une nuitée d'hôtellerie.

Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :

- Soit un chèque du montant de chacune de vos formations (**voir modalités d'inscription au dos**) qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation, ainsi qu'un chèque de caution de 300 € à l'ordre de l'ODPCGO qui sera détruit à l'issue de votre participation à l'intégralité du programme.
- Soit une attestation de prise en charge de votre employeur ainsi qu'un chèque de caution de 300 € à l'ordre de l'ODPCGO qui sera détruit à l'issue de votre participation à l'intégralité du programme.

À réception de votre inscription, vous recevrez un email de confirmation. Un mois avant votre réunion physique, une convocation sera mise à disposition sur votre espace MyDPC©. Cette convocation précisera en outre les modalités relatives aux étapes en ligne. Ces étapes font partie de votre DPC. Elle devront être validées pour bénéficier de votre indemnisation ANDPC.



Bulletin à retourner à Matières Grises - 18 Place Roguet - 31300 Toulouse
Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 05 61 22 73 42,
par email : organisation@odpcgo.org ou sur notre site : www.odpcgo.org

Les informations récoltées sont exclusivement destinées à vos obligations de DPC et ne seront pas utilisées à des fins commerciales